

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 46

Présents et
représentés : 43
Pouvoirs de vote : 3

Absents non
représentés : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le dix-huit février sous la présidence du Président, Monsieur Philippe GERARDY.

Étaient présents : AUGER Marie, BALDELLI Christophe, BAZIN Alain, BERNERON Jean-Raphël, BERTIN Joël, BERTOLINI Emmanuel, BESNOIT Delphine, BOURGON Mickaël, BRIZION Daniel, COLIN-Jean Paul, COLLARD Nadine, COFTIER Céline, DUPUIS Fabrice, EVRARD Karine, FABE Muriel, FRANCOIS Maryse, FRANIATTE Jean Paul, GARDIEN Gilles, GAUCHE Joël, GERARDY Philippe, GOEURY Pierre-Yves, HABLOT Emeric, HENRY Charlène, HUMBERT Pascal, LAHAYE Philippe, LAJOUX Guillaume, LETURC Michel, MAGUIN Christophe, MARCHETTI Jérôme, MAUCOTEL Alexis, MONCHABLON Clément, NICOLAS Jean-Michel, PAILLAUD Bernadette, PARNY Julien, PATON Jean-Christophe, PIERRON Sébastien, ROBIN Véronique, SAIDANI Vincent, SIDOT Loïc, THOMAS Philippe, TRICHON Laurent, VALENCIN Evelyne, VIJVERBERG Hendrikus.

Étai(ent) excusé(s) :

LEMAIRE Aline ayant donné son pouvoir à MARCHETTI Jérôme,
HOTTIER Catherine ayant donné son pouvoir à FABE Muriel,
PORCHON Eric ayant donné son pouvoir à PAILLAUD Bernadette,

L'ordre du jour de la séance du 9 avril 2026 est le suivant :

1. Election du Président
2. Fixation du nombre de vice-président
3. Election des vice-présidents
4. Fixation du nombre des autres membres du bureau
5. Election des autres membres du bureau
6. Lecture de la charte de l'élu local (prise d'acte)
7. Fixation des indemnités de fonction des élus
8. Encadrement des remboursements de frais des élus communautaires et des frais de représentation du Président
9. Délégations du conseil communautaire au Président
10. Institution d'une conférence des maires
11. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
12. Constitution de la Commission de délégation de service public
13. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Étain au Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (SMET) et au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande
14. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Étain au sein du PETR du Pays de Verdun et du Groupe d'Action Locale (GAL)
15. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Étain au Comité Social Territorial (CST)

La séance a été ouverte à 20h10 sous la présidence de M. Philippe GERARDY, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

- Le nombre d'élus présents est au nombre de : 43
- Le nombre de pouvoirs est au nombre de : 3

Le président vérifie le quorum et déclare la séance valide.

M. Jean-Paul FRANIATTE reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

Mme Maryse FRANCOIS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

1) Election du Président

M. Jean-Paul FRANIATTE, doyen d'âge, propose de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes. Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, puis à la majorité relative

au troisième tour le cas échéant. Il lance un appel à candidatures pour la fonction de président de la communauté de communes.

Deux candidatures sont enregistrées :

M. GERARDY Philippe
M. NICOLAS Jean-Michel

M. FRANIATTE propose de désigner deux assesseurs parmi les membres du conseil communautaire pour procéder au dépouillement. Il lance un appel à candidatures. Deux candidatures sont enregistrées :

M. COLIN Jean-Paul
M. MAGUIN Christophe

M. FRANIATTE demande s'il y a des oppositions. Pas d'opposition.

M. FRANIATTE invite le conseil à procéder au vote. Il rappelle que celui-ci est à bulletin secret. Chaque conseiller est invité à s'installer dans un isolement et à inscrire sur le bulletin le nom du candidat de son choix puis à déposer son enveloppe dans l'urne. Les conseillers sont amenés à voter par ordre de village, puis ordre alphabétique.

Chaque conseiller communautaire s'est approché de la table de vote, et a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le conseiller communautaire la dépose lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Aucun conseiller qui n'a pas souhaité prendre part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 45
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GERARDY Philippe	21	Vingt-et-un
NICOLAS Jean-Michel	24	Vingt-quatre

M. Jean-Michel NICOLAS a été proclamé président et a été immédiatement installé.

2) Fixation du nombre de vice-Présidents

M. Jean-Michel NICOLAS propose de fixer le nombre de vice-présidents à 6. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Election des vice-présidents

M. Jean-Michel NICOLAS propose de procéder au vote des différents vice-président.

Il propose de désigner trois assesseurs parmi les membres du conseil communautaire pour procéder au dépouillement. Il lance un appel à candidatures. Trois candidatures sont enregistrées :

M. COLIN Jean-Paul
M. MAGUIN Christophe
Mme FRANCOIS Maryse.

Pour chaque tour, chaque conseiller est invité à s'installer dans un isolement et à inscrire sur le bulletin le nom du candidat de son choix puis à déposer son enveloppe dans l'urne. Les conseillers votent par ordre de village, puis ordre alphabétique. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et

enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Election du 1^{er} vice-président – Délégation « Développement économique et formation »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 45
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
EVRARD Karine	37	Trente-Sept
SAIDANI Vincent	8	Huit

Mme EVRARD Karine a été proclamée 1^{ère} vice-présidente.

Election du 2^{ème} vice-président – Délégation « Scolaire et périscolaire »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPUIS Fabrice	38	Trente-huit

M. DUPUIS Fabrice a été proclamé 2^{ème} vice-président.

Election du 3^{ème} vice-président – Délégation « Aménagement, Urbanisme et Finances »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 43
- f. Majorité absolue : 22

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PATON Jean-Christophe	43	Quarante-trois

M. PATON Jean-Christophe a été proclamé 3^{ème} vice-président.

Election du 4^{ème} vice-président – Délégation « Cohésion sociale, Enfance, Jeunesse, Santé et Culture »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 45
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HENRY Charlène	45	Quarante-cinq

Mme HENRY Charlène a été proclamée 4^{ème} vice-présidente.

Election du 5^{ème} vice-président – Délégation « Services techniques, Voirie, Achats »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 44
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIZION Daniel	20	Vingt
HUMBERT Pascal	24	Vingt-quatre

M. HUMBERT Pascal a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Election du 6^{ème} vice-président – Délégation « Environnement, Déchets, Eau et GEMAPI »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIZION Daniel	19	Dix-neuf
SAIDANI Vincent	11	Onze

M. BRIZION Daniel a été proclamé 6^{ème} vice-président.

4) Fixation du nombre des autres membres du bureau

Le Président interroge l'assemblée pour savoir combien il y aura de candidats au Bureau. Douze personnes se manifestent. Le Président propose que le Bureau soit composé de 12 personnes.

La délibération est adoptée à la majorité moins 1 vote contre de Jean-Paul COLIN. M. Jean-Paul COLIN indiquera qu'il estime que 19 personnes dans un Bureau est un chiffre trop important pour qu'il y ait de véritables débats.

5) Election des autres membres du bureau

M. Jean-Michel NICOLAS propose de procéder au vote des autres membres du bureau. Il propose de désigner trois assesseurs parmi les membres du conseil communautaire pour procéder au dépouillement. Il lance un appel à candidatures. Trois candidatures sont enregistrées :

M. TRICHON Laurent,
Mme FRANCOIS Maryse,
Mme COLLARD Nadine

Les douze candidatures au Bureau sont les suivantes :

1. HABLOT Emeric
2. MAUCOTEL Alexis
3. COLIN Jean-Paul
4. VIJVERBERG Hendricus
5. MARCHETTI Jérôme
6. MAGUIN Christophe
7. BENOIST Delphine
8. PAILLAUD Bernadette
9. BERTOLINI Emmanuel
10. BALDELLI Christophe
11. BERNERON Jean-Raphaël
12. BOURGON Mickaël

Le Président invite le conseil à procéder au vote. Il rappelle que celui-ci est à bulletin secret. Chaque conseiller est invité à s'installer dans un isolement et à inscrire sur le bulletin le nom du candidat de son choix puis à déposer son enveloppe dans l'urne. Les conseillers sont amenés à voter par ordre de village, puis ordre alphabétique.

Chaque conseiller communautaire s'est approché de la table de vote, et a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le conseiller communautaire la dépose lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Aucun conseiller qui n'a pas souhaité prendre part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 41
- f. Majorité absolue : 21

Les douze conseillers sont proclamés membre du Bureau.

6) Lecture de la charte de l' élu local (prise d'acte)

Le Président a procédé à la lecture de la Charte de l' élu local.

7) Fixation des indemnités de fonction des élus

Le Président a procédé à la lecture de la note de présentation de la délibération.

Charlène HENRY a demandé à ce que soit précisé les changements. Il lui a été indiqué que dorénavant, les indemnités du Président ne sont plus soumises au vote de l'assemblée.

Les vice-présidents se sont abstenus de prendre part au vote. La délibération a été adoptée avec 9 abstentions : Karine EVRARD, DUPUIS Fabrice, PATON Jean-Christophe, Charlène HENRY, HUMBERT Pascal, BRIZION Daniel, Jean-Paul COLIN, LETURC Michel et SAIDANI Vincent.

8) Encadrement des remboursements de frais des élus communautaires et des frais de représentation du Président

Le Président a indiqué qu'une partie des points présentés étant nouvelle règlementairement parlant. Il a précisé que l'enveloppe annuelle était de 1200 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9) Délégations du conseil communautaire au Président

Suite à des questions sur les seuils posés par Jean-Christophe PATON, la délibération a été reportée à un conseil ultérieur.

10) Institution d'une conférence des maires

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président précise qu'il souhaite mettre en place une conférence des Maires de façon trimestrielle.

11) Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Les personnes se portant candidates – et qui ne composent qu'une seule liste – sont les suivantes :

Titulaires :

1. M. BERNERON,
2. M. GOEURY,
3. M. BRIZION,
4. M. LAHAYE,
5. M. BERTOLINI

Suppléants :

6. M. MAGUIN,
7. M. BOURGON,
8. M. MARCHETTI,
9. M. HUMBERT,
10. Mme EVRARD.

Le Président demande si le conseil accepte de procéder de voter à mains levées. Le conseil accepte à l'unanimité.

Il est procédé au vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

12) Constitution de la Commission de délégation de service public

Les personnes se portant candidates – et qui ne composent qu'une seule liste – sont les suivantes :

Titulaires :

1. M. DUPUIS,
2. M. COLIN,
3. M. BRIZION,
4. M. MAGUIN,
5. M. BERTIN.

Suppléants :

6. M. LAHAYE,
7. Mme COFTIER,
8. M. GOEURY,
9. M. MAUCOTEL,
10. M. PIERRON.

Le Président demande si le conseil accepte de procéder de voter à mains levées. Le conseil accepte à l'unanimité.

Il est procédé au vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

13) Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Étain au Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (SMET) et au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande

M. Jean-Paul COLIN précise que seul un titulaire et un suppléant peuvent être élus. Après un contrôle juridique, le Président propose de modifier la délibération en ce sens.

Les personnes se portant candidates sont les suivantes :

- Au SMET :
 - Titulaire : M. Daniel BRIZION ;
 - Suppléant : M. Jean-Paul COLIN.
- CAO SMET :
 - Titulaire : M. BERNERON Jean-Raphaël ;
 - Suppléant : M. BRIZION Daniel.

Le Président demande si le conseil accepte de procéder de voter à mains levées. Le conseil accepte à l'unanimité.

Il est procédé au vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

14) Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Étain au sein du PETR du Pays de Verdun et du Groupe d'Action Locale (GAL)

Les personnes se portant candidates au PETR sont les suivantes :

- Titulaire : M. Jean-Michel NICOLAS (de droit) ; M. Jean-Paul COLIN ; M. Jean-Christophe PATON.
- Suppléant : M. GOEURY ; M. Jérôme MARCHETTI ; Mme Karine EVRARD.

Il est procédé au vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Paul COLIN vient préciser que seuls les membres du PETR peuvent se porter candidat au GAL. Les personnes se portant candidates au GAL sont les suivantes :

- Titulaire : M. Jean-Paul COLIN.
- Suppléant : Mme Karine EVRARD.

Il est procédé au vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

15) Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Étain au Comité Social Territorial (CST)

Les personnes se portant candidates au CST sont les suivantes :

- Titulaires : M. Jean-Christophe PATON ; M. Jean-Raphaël BERNERON ; Mme Charlene HENRY.
- Suppléants : M. TRICHON ; Mme AUGER ; M. MAUCOTEL.

Il est procédé au vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

16) Questions diverses

Mme Maryse Francois demande quand les commissions s'ouvriront pour que les communes puissent renseigner leurs conseils municipaux. Il est indiqué que les commissions seront ouvertes lors du prochain conseil communautaire.


Fin du conseil à 0h42

A Etain, le 13 avril 2026

Le Président,


Jean-Michel NICOLAS

La secrétaire de séance,


Maryse FRANCOIS

